

CONFÉRENCE DE PARENTS



Mardi 19 septembre 2023
de 19:30 à 20:30



Bienvenue

Présentation des enseignants présents

- Corinne Favre
- Irène Ruscade
- Sacha Diaz (excusé)
- Lisa Bogliano
- Serge Rickli

Les enseignants et les divers intervenants

- Corinne Favre (18 périodes)
- Irène Ruscade (10 périodes)
- Fabienne Bornand (maîtresse de couture)
- Corinne Dériaz et Régis Corset (enseignants de natation)
- Vitor Pires (conciergerie)
- Serge Rickli (enseignant spécialisé)
- Myriam Couerbe (aide à l'intégration)
- Stéphanie Mancini (Éducatrice en milieu scolaire)
- Corinne Baud (appui)
- Barbara Corthésy et Chantal Mathez (devoirs accompagnés)

Horaires des élèves

- Matin -> 8:05 - 11:40
- Après-midi -> 13:20 - 15:00
- À l'heure, aussi au retour de la récréation à 10:05

Moyens de communication

- Téléphone -> maladie (le matin ou l'après-midi)
- iMessage -> maladie (le matin ou l'après-midi)
- Horaire pour atteindre les enseignants
- Agenda
- Courriel -> prenom.nom@edu-vd.ch

Demandes de congé

- L'enseignant ne peut pas octroyer de congé !!!
- à l'avance
- au secrétariat -> téléphone, agenda, courriel
-> ep.yverdonp@vd.ch, aussi via le blog
- avertir aussi les enseignants
- demande de congé obligatoire même pour les RDV
PPLS -> ep.yverdonp@vd.ch
- justification d'absence demandée

Contacts EPP



- Le secrétariat

horaires -> 7:00-12:00 / 13:15-17:00

téléphone -> 024.557.28.80


Courriel -> ep.yverdonp@vd.ch

A light green rectangular card with rounded corners. At the top center is a black clock icon. Below it, the text 'Horaires du secrétariat' is written in bold, followed by '7h00 - 12h00 & 13h15 - 17h00'. A horizontal dotted line separates this from the bottom section. The bottom section is divided into two columns. The left column has an envelope icon above the text 'CONTACT PAR EMAIL'. The right column has a telephone handset icon above the text 'T: +41 24 557 28 80' and 'F: +41 24 557 28 58'.

- Le site des écoles

<https://www.etablissement-yverdon-pestalozzi.ch/>

[Formulaire de contact](#)

mail :  [Contacter par email](#)

Documents pour les parents :

[Etablissement :](#)

[MEMENTO de l'établissement](#)

Parents référents

- Prestation parascolaire de la commune -> lien
- Flyer à demander à l'enseignant ou au secrétariat



Terminologie

- **TS** = travail significatif
- **TF** = travail formatif
- **TA** ou **ETA** = travail assimilé

Nombre d'évaluations

- Mathématiques (6 +1 **ECR**), avec des **TF** (livrets et algorithmes)
- Français (6 + 1 **ECR**), dont 1 **TA** (verbes, vocabulaire et grammaire)
- Approche du monde (5)
- Musique et arts visuels (3)
- ACM et ACT (4)
- Allemand (3) + des **TF** de vocabulaire,...

Devoirs

- Finir une fiche
- Faire une fiche dont le thème a été travaillé en classe
- Apprendre un vocabulaire, une règle,...
- Réviser un thème
- Apprendre quelque chose par coeur

École vaudoise

● Présentation du cycle 2

DEF Département de l'enseignement
et de la formation professionnelle
DGE Direction générale de l'enseignement
obligatoire et de la pédagogie spécialisée

Présentation du Cycle 2
Information aux parents

Degré primaire
Années 5P à 8P

L'école obligatoire se déroule sur onze ans. Elle vise à faire acquérir à l'élève des connaissances et des compétences, à développer et à exercer ses facultés intellectuelles, manuelles, créatrices et physiques, et à former son jugement et sa personnalité. L'école permet à l'élève de s'insérer dans la vie sociale, professionnelle et civique par la connaissance de soi-même et du monde qui l'entoure ainsi que par le respect des autres.

Ce dépliant présente le deuxième cycle primaire (cycle 2). D'une durée de 4 ans, il est partagé en deux demi-cycles: années 5 et 6, suivies des années 7 et 8. Durant ces quatre années, l'élève approfondit les acquis développés au cours du premier cycle. À la fin de la 8^e année, selon ses résultats scolaires, l'élève est orienté au degré secondaire dans deux voies et des niveaux. Les pages suivantes présentent les caractéristiques de ce deuxième cycle: les différentes disciplines et la grille horaire, les modalités d'évaluation ainsi que les conditions d'orientation à la fin de ce cycle.

www.vd.ch/scolarite

Sources: Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)
Règlement d'application de la LEO (RLEO)
Cadre général de l'évaluation (CGE)

Seuls font foi le cadre légal et réglementaire et le Cadre général de l'évaluation (CGE), lequel traite de manière exhaustive des différents cas.

● L'école est obligatoire

Climat scolaire

- Conseil de classe
- Conseil des délégués
- Collaboration avec une éducatrice en milieu scolaire
-> rôle
- Collaboration avec la médiatrice du collège
-> rôle
- Préoccupation partagée

À respecter

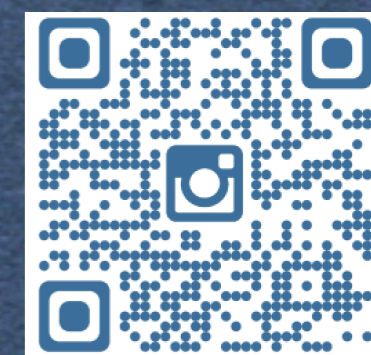
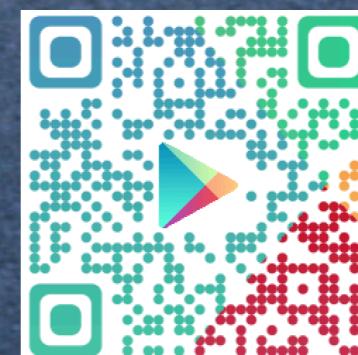
- Montres connectées éteintes
- Téléphones portables éteints
- Cadre pour l'usage des écrans à l'école
-> agenda page 118
- Ch@rte Mitic -> agenda pages 116-117
- Snapchat

Projets pour 2023-2024

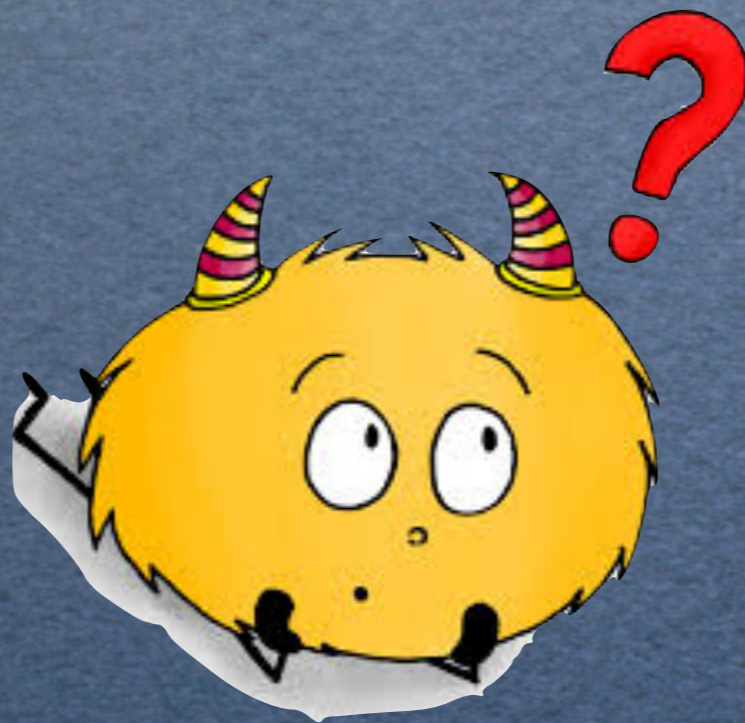
- Rallye de Fontenay
- Jeux olympiques
- Ferme « Au fil du vent »
- Patinoire ???
- Brandons 2024 ???
- Semaine spéciale en juin 2024 ???
- Spectacle scolaire
- Abbaye 2024 ???
- Course d'école
- Bal de Fontenay
- Blog scolaire et Instagram -> compléter un petit dossier -> questions



Vie de la classe **Agenda**
Calendrier
PRO JUVENTUTE



QUESTIONS



MOMENT DE PARTAGE



Cadre pour l'usage des écrans à l'école et conseils pour la maison

L'éducation numérique est en phase pilote dans le canton de Vaud. En attendant qu'elle donne à chaque élève les compétences et les connaissances nécessaires pour un usage raisonnable des dispositifs numériques, voici le **cadre scolaire** mis en place et quelques **conseils pour soutenir les parents**.

CADRE SCOLAIRE



Les dispositifs numériques personnels des élèves, tels que les **téléphones portables**, écrans et autres objets connectés, sont **interdits dans le périmètre de l'école** durant le temps scolaire.

Leur utilisation est néanmoins prévue lors d'activités pédagogiques encadrées par l'enseignant-e.

CADRE FAMILIAL



Hors temps scolaire, discutez en famille pour **fixer un cadre** d'utilisation des écrans en vue d'une utilisation raisonnable. Rediscutez-en régulièrement.

Lors de vos discussions, incluez les éléments sur le temps, les coûts, les lieux et le type d'utilisation des écrans.

Si les règles fixées pour les enfants ne s'appliquent pas aux adultes, les adultes veillent à leur rôle d'exemple.

En cas de non-respect du cadre, des sanctions peuvent être prévues. **Évitez cependant de tout interdire**, car interdire d'utiliser un téléphone portable ou internet, c'est priver l'enfant d'un apprentissage et d'une appartenance sociale essentiels.



Respecter les limites d'âges des contenus permet de protéger l'enfant. En l'absence de limite claire, faire le choix ensemble peut être une bonne solution.

L'âge légal pour l'usage des **réseaux sociaux** et les **messageries** est de 13 ans. Entre 13 et 16 ans, l'adulte peut accompagner le jeune.



De 4 à 9 ans, toute activité sur un écran est accompagnée par un adulte.

De 9 à 13 ans, toute activité sur un écran se fait avec un adulte à proximité.

Dès 13 ans, l'enfant apprend à être autonome dans ses activités sur écran.

Échangez ensemble sur ce que l'enfant voit et fait sur les écrans. L'adulte et l'enfant en profitent !



Limitez le temps de loisirs passé devant les écrans et adaptez-le à l'âge de l'enfant. Plus de 2 heures d'écrans par jour est considéré comme excessif.

Fixez des **heures de déconnexion**, le soir et le matin.

Définissez des **lieux sans écran**, par exemple la table à manger et la chambre à coucher.

ENSEMBLE



Si l'usage du numérique est effectué en bonne intelligence, une collaboration bienveillante école-famille permet aux enfants de **développer leurs compétences numériques** et de profiter des nombreux **aspects positifs des activités sur écran**. Les recherches sur internet accroissent les connaissances et éveillent le sens critique, la programmation structure la pensée, les jeux vidéo développent la recherche de solutions et la coordination, les réseaux sociaux stimulent la créativité et l'esprit de groupe.

Le site Jeunes et médias de la Confédération suisse propose également aux parents des « conseils au quotidien » et une « utilisation des médias adaptée à l'âge » : www.jeunesetmedias.ch/fr/competences-mediaticques/parents-famille

CHÂRTE ÉDUCATION NUMÉRIQUE

5-6^P



Illustrations: Thomas Schyrer, www.grb.ch



J'utilise les outils numériques mis à disposition uniquement pour effectuer des activités scolaires.



Je prends soin des outils numériques mis à ma disposition. Je demande de l'aide en cas de problème.



Durant ma journée, je pense à faire plus d'activités sans écrans qu'avec des écrans.



Je garde secrètes mes informations personnelles (nom, prénom, adresse, mots de passe...).



Je navigue sur Internet uniquement sur des sites sélectionnés par mon enseignant-e et avec son autorisation.



Si des contenus sur Internet, dans un jeu ou dans un message me choquent, j'en parle à un-e adulte de confiance.



Je fais attention à la consommation d'énergie en éteignant les appareils lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

